ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 septembre 2017 relatif aux décisions de titularisation des ingénieurs du génie sanitaire stagiaires de la promotion 2016-2017

NOR : *SSAR1730652A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs du génie sanitaire;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2017 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire de la promotion 2016-2017;

Vu la décision du jury en date du 21 septembre 2017,

Arrête:

Article 1er

Les ingénieurs du génie sanitaire stagiaires dont les noms suivent sont déclarés aptes à être titularisés, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date:

BEAUGRAND-FELIX	Emmanuelle
BEILLON	Myriam
JAOUEN	Audrey
MEKHOUS	Sabrina
REGNAULT	Solenn
REYNAUD	Nicolas

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 septembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels,
F. Valenza-Paillard